



5 mars 2008

C 3/2008

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 5 mars 2008)**

### **Résultat de la votation communale du 24 février 2008**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

C'est avec une pointe de déception mais sans grande surprise que la Municipalité a pris connaissance du résultat de la votation du 24 février dernier concernant l'arrêté d'imposition 2008.

Une fois encore, le résultat est clair. Toutefois, le problème de l'équilibre des finances communales subsiste et ne pourra être résolu uniquement en agissant sur la part du budget de Pully maîtrisable et maîtrisée.

L'an dernier, la Municipalité entendait porter son effort sur :

- la recherche d'économies dans le cadre de son budget,
- la restructuration des services de l'administration,
- la vente d'objets immobiliers,
- l'intervention politique au niveau du Conseil d'Etat.

Force est de constater que la Municipalité a pleinement tenu ses engagements. Au-delà même, si les premiers éléments connus des comptes 2007 se confirment.

En retour, nous espérons pouvoir convaincre les quelques membres minoritaires de ce Conseil d'accorder à la Municipalité et, par ricochet, à la population pulliérane, les moyens d'assumer politiquement et financièrement les prestations et les tâches que nous ont confié les citoyennes et les citoyens au printemps 2006.

En plus des résultats encourageants obtenus en 2006 et 2007, la Municipalité entend, par le biais du dialogue entamé le 18 février dernier avec les présidents de partis et de groupes, trouver un soutien dans la recherche de solutions durables et tangibles amenant à terme un rétablissement de nos finances.

Nous le devons à nos citoyens : Pully le mérite !

LA MUNICIPALITE